

Image not found or type unknown



# Organisme de caution immobiliere

Par **jacques5153**, le 10/11/2015 à 14:06

bonjour

merci de me confirmer que les organismes de caution immobilière tel crédit logement sont bien soumis aussi a la prescription biennale

le point de départ du délai est il le premier impayé bancaire ou la date de transmission du dossier a l'organisme?

merci de votre retour